ART. 15 N° 118

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2015

### RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2883)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 118

présenté par M. Robiliard, M. Sebaoun, Mme Carrey-Conte et M. Cherki

#### **ARTICLE 15**

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« et administratif »

les mots:

«, administratif et juridique ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'assistance offerte aux demandeurs d'asile doit être complète et conforme à la réglementation de l'Union européenne.